

Spanish Presidency of the European Union

**OSCE Permanent Council No. 806
Vienna, 22 April 2010**

Déclaration de l'UE relative au cas du journaliste Ernest Vardanyan

L'Union européenne suit attentivement le cas du journaliste Ernest Vardanyan, qui a été arrêté le 7 avril 2010 à Tiraspol. L'Union européenne rappelle que les droits de l'homme, et en particulier la liberté d'expression, ainsi que les droits fondamentaux des détenus doivent être pleinement respectés. Elle souligne en particulier que ces droits incluent de pouvoir choisir son avocat, d'être présent ou représenté par une personne de son choix aux audiences statuant sur le maintien en détention provisoire et de contacter sa famille. L'Union européenne note avec une profonde préoccupation que M. Vardanyan a été jusqu'à présent privé de ces droits fondamentaux.

L'Union européenne souligne plus généralement que la détention de personnes au motif qu'elles sont jugées indésirables par le pouvoir en place constitue une violation des droits de l'homme et que la détention provisoire ne devrait être permise qu'en relation avec des infractions spécifiques et concrètes. Par ailleurs, l'Union européenne exprime son inquiétude sur les interrogatoires subis

récemment par plusieurs représentants de la société civile de la région de Transnistrie de la République de Moldavie. L'Union européenne rappelle l'importance cruciale de la société civile pour le développement socio-économique et souligne que ses membres doivent être en mesure de travailler librement et sans crainte d'être soumis à des représailles arbitraires.

L'Union européenne continuera à suivre avec attention cette situation et y reviendra à l'occasion de l'examen par le Conseil permanent du rapport du chef de la mission de l'OSCE en Moldavie.